



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 22 septembre 2022, a adopté les règlements suivants :

RCG 19-004-2 Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

Les modifications touchent plusieurs aspects du règlement et ont pour but d'en faciliter l'application par l'autorité compétente. Conformément à l'article 40, le 3^e alinéa de l'article 27, introduit par l'article 19 du règlement RCG 19-004-2, prendra effet le 1^{er} janvier 2023.

RCG 22-017-1 Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

RCG 13-005-7 Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

L'objet consiste à actualiser les grilles tarifaires à l'annexe A du règlement.

RCG 20-005-3 Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

L'objet est notamment de clarifier le processus d'octroi de contrats pour l'exécution de travaux et bonifier les taux unitaires maximaux de subvention.

RCG 09-023-15 Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Ce règlement ajoute le secteur Édouard, sur la 8^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, et précise le montant maximal de la subvention applicable à l'adresse visée.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 28 septembre 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat